

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 01 du mercredi 6 octobre 2021

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 17h15.

Les participants sont au nombre de 19 personnes dont 18 votants, Madame Bérengère Vaté, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Monsieur Zatar ouvre la séance et excuse les absents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Zatar propose M. Audras qui accepte. Monsieur Zatar l'en remercie.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
1	18	0	0	0	0	18	0

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 juin 2021 (voir pièce jointe)

Après quelques modifications formelles opérées par le SNES, le dernier PV est approuvé.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
2	18				1	17	

3. Présentation de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 28 juin (voir pièce jointe)
3. Présentation de l'ordre du jour

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

1. Bilan de rentrée 2021
2. Lycée éco-responsable

III - Affaires juridiques et financières

1. Décisions budgétaires modificatives
2. Conventions
3. Logements de fonction
4. Échange scolaire Finlande 19/20 - réajustement

IV – Questions diverses :

Monsieur Zatar indique qu'il a été destinataire de questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

PEEP

1. Point sur les résultats du bac 2021 : pourcentage d'élèves reçus, nombre de mentions (TB, B et AB), comparaison avec les résultats de Lyon et du Rhône si disponibles ;
2. Problème de la cantine et des emplois du temps : il nous a été signalé que des élèves n'arrivaient pas à manger à la cantine lorsqu'ils n'avaient qu'une heure compte tenu de la queue. Quels aménagements peuvent être apportés ?
3. Professeurs principaux pour les classes de 1^{ère} et terminale : a-t-il été possible d'avoir des professeurs ayant les élèves en cours suffisamment, et a minima une fois par semaine ?

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

1. Bilan de rentrée 2021

Monsieur Zatar nous informe que les taux de réussite au baccalauréat du lycée de l'année dernière sont légèrement en dessous des taux de réussite dans l'Académie de Lyon.

Le SNES fait remarquer que cette différence ne concerne que quelques individualités et qu'il faut aussi tenir compte des absentéistes qui sont inscrits au bac mais ne le passent pas.

De plus, les rattrapages de septembre n'ont pas été comptabilisés.

Les parents d'élèves disent qu'il y a toujours eu de l'absentéisme et que par le passé le taux du lycée était supérieur au taux de l'académie.

Madame Vaté souligne l'augmentation des absentéistes.

Mais les parents d'élèves soulignent que le contrôle continu a un impact plus important. Et qu'il y a moins de mentions qu'auparavant.

Le SGEN rappelle que la continuité pédagogique a été différente d'un établissement à l'autre et que cela s'est sûrement ressenti dans les résultats du bac.

Monsieur Zatar rappelle que le taux de mention est de 70% dont 34% de mentions bien et très bien. Les parents d'élèves précisent qu'avant c'était 40% de mentions bien et très bien.

Le SNES demande alors le retour d'une épreuve finale au bac et Monsieur Zatar leur demande si leur projet peut aboutir.

Le SGEN rappelle aux parents que la réputation de l'établissement est prise en compte par la sélection parcours Sup, ce à quoi les parents répondent que l'établissement est connu localement mais pas nationalement.

Monsieur Zatar souligne que tous les élèves du lycée ont eu une poursuite d'études dans le supérieur mais les délégués parents font remarquer que quelques cas particuliers n'ont pas eu la voie choisie à cause des notes.

Monsieur Zatar nous informe des chiffres de la rentrée : il y a cette année 1531 élèves contre 1563 l'année passée ; le taux e/d moyen est de 33,8. En CPGE, il y a un surbooking dans la série ESH et les maths appliquées sont beaucoup plus demandées que les maths approfondies. Il y a une pression du Rectorat pour que le lycée accepte des élèves d'ailleurs mais parmi ces élèves il n'y a pas de redoublants. L'emploi du temps a été satisfaisant à la fois pour les parents, les élèves et les enseignants.

Madame Vaté nous informe que la spécialité histoire-géo est choisie par la plupart des nouveaux arrivants. Lorsqu'il n'y a plus de place dans une spécialité, la direction refuse de nouveaux élèves. M. Zatar considère que les élèves doivent avoir un projet de formation et qu'il n'est pas normal de demander à changer de spécialité uniquement pour être à Saint-Just.

La plage de rattrapage des DS dans l'emploi du temps est une des possibilités pour que les élèves rattrapent leur devoir de façon à ce que la moyenne du trimestre soit équitable. 90 % des élèves termine à 17h, 40 % à 16h : en effet, les options sont placées de 17h à 18h.

Il y a des bouchons depuis la rentrée dans le restaurant le lundi à midi et le jeudi à midi.

En effet, le lundi, les cours commencent à 9h pour que les internes aient le temps d'arriver au lycée et les élèves n'ont alors pas envie de manger à 11h. Afin que les élèves aient une plage de deux heures dans leur emploi du temps, ils sont tous libérés de 12 à 13h. Madame Largeron souligne que le lundi il y a 100 élèves de moins que prévu.

Le SNES propose de décaler la plage des spécialités de 14 à 18h et de la mettre de 13 à 17h.

Madame Vaté souligne alors que les élèves n'auraient qu'une heure pour manger. Le SNES demande à Madame Largeron si les élèves ne pourraient pas placer leurs plateaux sur des racks afin d'accélérer le temps de sortie du restaurant. Madame Largeron ne souhaite pas que les personnels fassent le tri à la place des élèves, d'autant que le problème vient du comportement des élèves, qui ne viennent pas manger à 11h ou à 13h. Il faut peut-être modifier

l'organisation des étudiants en dehors des horaires habituels. Pour l'instant, les professeurs de prépa ne sont pas d'accord car ils disent avoir perdu 1/4 d'heure l'année dernière.

Le SNES demande si le salad bar ne ralentirait pas le choix des menus. Madame Largeton dit qu'elle a testé cette possibilité, que cela ne permet pas de gagner du temps.

Le seul moyen de gagner du temps serait de supprimer le choix des menus à la restauration mais ce n'est vraiment pas souhaitable. Madame Nicolas dit que les secondes années de prépa renoncent à venir manger le lundi.

Le SNES propose que les prépas mangent à 13h tous les jours. Les parents proposent de décaler les cours en faisant une pause d'une heure trente au lieu de deux heures.

Le SNES dit qu'il y a une différence d'effectif trop importante entre les spécialités, de 11 à 32 élèves. Il demande un dédoublement pour les langues pour préparer l'oral comme c'est le cas en maths et des aménagements pour les Spés où il y a plus de 30 élèves.

Madame Vaté répond que le plus juste serait des Spé toutes à 24 et que cela faciliterait les emplois du temps.

Le SNES répond qu'en AMC, les collègues ne peuvent pas faire de presse en ligne en salle info car ils ont 27 élèves et que dans certains groupes ils sont plus nombreux en Spé qu'en classe entière comme par exemple pour les classes HIDA où ils sont 30 élèves. Il rappelle que les gros effectifs font baisser les performances.

Monsieur Zatar souligne qu'en NSI, il y avait 35 élèves en première, qu'il n'y en a que 11 en terminale et que certains établissements choisissent de ne pas ouvrir la Spé en terminale. Le SGEN répond que d'autres établissements font le même choix qu'au lycée de conserver la terminale avec peu d'élèves pour assurer la poursuite d'études de ces élèves.

Le SNES dit que la DHG est contraignante mais qu'il faut tout de même mettre en place de la remédiation. Monsieur Zatar dit que 158 heures supplémentaires Covid ont été données à Saint-Just et que cela a permis la mise en place des SOS matières en SVT, anglais, maths. Le SGEN souligne que le fait de payer la remédiation en heures supplémentaires n'est pas satisfaisant et qu'il faudrait qu'elle soit intégrée au service sous forme d'AP.

2. Lycée éco-responsable

Madame Largeron fait l'historique du label éco-responsable du lycée.

En 2016, le lycée s'est engagé au niveau 1 pour être labellisé sur la restauration, le bio et l'énergie. En 2020, le lycée a mis en place des éco-délégués dans les classes qui ont ouvert un compte Instagram. Au printemps 2021, un jury a fait passer le lycée directement du niveau 1 au niveau 3, c'est-à-dire l'expertise de l'éco-responsabilité. Madame Largeron souligne que le lycée n'est pas expert et que ce niveau oblige à bien maintenir le travail commencé en 2016. Dans la restauration, le lycée s'engage auprès de la fondation Nicolas Hulot et de Restau'Co.

Le

19 novembre 2021, il y aura une séance publique d'engagement pour deux ans puis une présentation face à un collectif.

Le SNES rappelle qu'il y a davantage de pistes cyclables à Lyon, que les enseignants utilisent davantage de vélos électriques mais que les possibilités de stationnement du lycée ne sont pas adaptées aux vélos électriques, ni suffisamment abrités. Il faudrait peut-être faire un espace réservé ; certains jours, il y a jusqu'à 15 vélos électriques.

Madame Largeron répond que le financement d'une telle structure dépasse largement les fonds du lycée et que c'est un projet global à porter à la Région.

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

1. Décisions budgétaires modificatives

Madame Largeron souligne la nécessité d'une DBM en viabilisation car la baisse des revenus du self n'a pas permis de tout payer. De plus, l'idée de prendre sur les réserves pour augmenter le bio en restauration permet de ne pas augmenter le prix du ticket, d'autant que la région ponctionne la subvention par rapport aux fonds de réserve.

Les parents demandent si on ne pourrait pas payer les abris vélos avec les fonds de réserve. Madame Largeron répond que ce n'est pas du même ordre de grandeur.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
3	17	0	0	0	0	17	0

2. Conventions

Convention Théâtre du Point du jour : 1000€ pris sur les fonds propres.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
4	17	0	0	0	0	17	0

La convention du gaz à renouveler tous les trois ans permet d'avoir un prix fixe ou à la baisse. Le contrat de la Région sur l'énergie thermique nécessite un avenant de trois mois avec Engie pour des installations.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
4	16	0	0	0	1	16	0

3. Logements de fonction

L'occupation précaire d'un logement de fonction.

Il y a 12 logements : huit pour l'État et quatre pour la Région : le lycée demande une dérogation pour qu'un personnel du Rectorat puisse continuer d'occuper son logement.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
5	17	0	0	0	0	17	0

4. Échange scolaire Finlande 19/20 - réajustement

Les parents demandent pourquoi il y a un coût pour la partie retour de l'échange avec la Finlande alors que cette partie de l'échange n'a pas eu lieu. Madame Largeron répond qu'il y a eu un dépassement en 2020 sur les familles pour payer les accompagnateurs et qu'il faut maintenant rembourser les familles. En effet, il est interdit de faire supporter aux familles le prix du voyage des accompagnateurs. Rendu de 92,14€ aux familles.

VOTE

N°	Votants	Refus de vote	Blanc	Nul	Abstention	Pour	Contre
6	17	0	0	0	0	17	0

IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Zatar indique qu'il a été destinataire de questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

PEEP

1. Point sur les résultats du bac 2021 : pourcentage d'élèves reçus, nombre de mentions (TB, B et AB), comparaison avec les résultats de Lyon et du Rhône si disponibles,
2. Problème de la cantine et des emplois du temps : il nous a été signalé que des élèves n'arrivaient pas à manger à la cantine lorsqu'ils n'avaient qu'une heure compte tenu de la queue. Quels aménagements peuvent être apportés ?
3. Professeurs principaux pour les classes de 1ère et terminale : a-t-il été possible d'avoir des professeurs ayant les élèves en cours suffisamment, et a minima une fois par semaine ?

M. Zatar rappelle que les questions 1 et 2 ont été traitées en début de séance.

Madame Vaté répond à la question 3 : la constitution des groupes classes en fonction des spécialités des élèves a permis de rendre cette tâche plus facile. Monsieur Zatar remercie les professeurs principaux d'avoir accepté ce travail qui demande du temps et qui est peu reconnu par l'institution.

LA SEANCE EST CLOSE à : 19h15

Le/La secrétaire de séance
SIGNE
Damien AUDRAS

Le proviseur
SIGNE
Karim ZATAR